

**DÉLIBÉRATION N°163
COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES
30 mars 2023**



**Objet : Adoption d'une convention avec l'Université de Strasbourg pour évaluer le
Projet de Réussite Éducative**

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif spécifique de la Politique de la Ville, issu du Plan de cohésion sociale prévu par la loi du 18 janvier 2005. Il est destiné à accompagner, depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et adolescents issus des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le PRE s'adresse ainsi à des enfants de 2 à 16 ans cumulant des difficultés par exemple d'ordre social, culturel, d'accès aux soins, de comportement, de maîtrise du langage afin de renforcer l'égalité des chances et de contribuer à l'épanouissement des familles.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) fait partie des programmes pour lesquels une évaluation régulière est préconisée. La dernière date de 2014, il paraît donc opportun d'évaluer notre PRE.

Dans un souci de rapprocher l'Université des politiques publiques menées sur le territoire de la Ville de Strasbourg, le comité de caisse a souhaité travailler avec l'Université de Strasbourg pour mener cette démarche d'évaluation et à vocation scientifique.

Ainsi, dans l'objectif d'analyser et de proposer d'éventuelles évolutions au dispositif du PRE, les enjeux de la présente mission sont :

- évaluer la pertinence du dispositif du PRE par rapport aux besoins de l'enfant, mesurer ses effets sur l'apprentissage / le bien-être des enfants ainsi que sur leurs familles
- mesurer la cohérence et la complémentarité des différents dispositifs mis en place par les équipes internes et les prestataires externes. Il s'agit ici d'interroger les pratiques, les méthodes et processus à l'œuvre au sein des différentes interventions
- interroger l'efficacité à travers les moyens mis en œuvre pour les accompagnements

L'offre et la méthodologie proposée par l'Université répondent aux attentes de la Caisse des écoles.

Le montant de l'évaluation est fixé à hauteur de 40 000 € HT, dont 30 000€ HT en avril 2023 et 10 000 € HT en janvier 2024, sous réserve de l'inscription de ces crédits au budget.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu :

- le CGCT,
- le Code de l'Éducation,

*Le Comité de Caisse,
après en avoir délibéré,*

- A) *approuve le lancement de l'évaluation du Projet de Réussite éducative et le conventionnement entre la Caisse des écoles, structure juridique porteuse et l'Université de Strasbourg en application de l'article R2123-1 3° du Code de la Commande Publique ;*
- B) *autorise la Présidente ou son-sa représentant-e à lancer, à signer et à exécuter l'évaluation du PRE au moyen d'une convention entre la Caisse des écoles et l'Université de Strasbourg, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 3° du Code de la Commande Publique ; et lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour un montant de 40 000,00€.*

La Présidente de la Caisse des écoles de Strasbourg
Jeanne BARSEGHIAN
par délégation de fonction

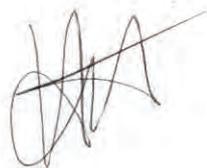


Hülliya TURAN,
Adjointe à la Maire
Représentante de la Maire, Présidente de la Caisse des écoles de Strasbourg



FEUILLE DES VISAS

Objet : Adoption d'une convention avec l'Université de Strasbourg pour évaluer le Projet de Réussite Éducative

	<p>La Présidente Jeanne BARSEGHIAN par délégation de fonction</p>  <p>Hülliya TURAN, Adjointe à la Maire</p>	<p>Absente</p> <p>Stéphanie JAEGGY (ARS), Membre désignée par le Préfet</p>
 <p>Hervé POLESI, Adjoint à la Maire</p>	 <p>Excusé</p>  <p>Étienne GONDREXON, Conseiller municipal délégué</p>	<p>Jean-Baptiste LADAIQUE, IEN Adjoint à la DSDEN</p>

Nombre de membres en exercice	5
Nombre de membres présents-tes	3
Nombre de suffrages exprimés	3
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE STRASBOURG
ET L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
POUR L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RÉUSSITE
EDUCATIVE
DE LA VILLE DE STRASBOURG**

Caisse des écoles

Direction de l'Accompagnement des Projets, des Innovations et des Équipes (DAPIE)

Ville de Strasbourg

Table des matières

1. Introduction – Éléments de contexte.....	3
1.1. Présentation de la Caisse des écoles.....	3
1.2. Présentation du Programme de Réussite Éducative (PRE)	3
2. La demande : enjeux et objectifs de l'évaluation.....	4
2.1. Une démarche régulièrement évaluée	4
2.2. Des évolutions récentes impactant le devenir du PRE.....	4
2.3. Les enjeux de la présente évaluation	5
3. Les champs de l'évaluation	5
4. Pilotage et convention avec l'Université.....	9
5. Méthodologie	10
5.1. Principes méthodologiques.....	10
5.2. Livrables attendus	15
5.3. Confidentialité, anonymat et propriétés des données	15
6. Calendrier et échéancier	16
7. Budget	17

1. Introduction – Éléments de contexte

1.1. Présentation de la Caisse des écoles

Rattachée à la Direction de l'Enfance et de l'Éducation de la Ville de Strasbourg, la Caisse des écoles est l'établissement public chargé de piloter le Projet de réussite éducative depuis 2006. La Caisse des écoles est principalement financée par l'État, la Ville de Strasbourg et la Caisse d'Allocations familiales et dispose de ses propres instances décisionnelles et consultatives (le Comité de Caisse et le Conseil consultatif de réussite éducative) présidées par l'Adjointe en charge de l'Enfance et de l'Éducation, Madame TURAN. La Caisse des écoles est dotée de la personnalité morale et juridique propre et dispose d'un budget autonome, voté en Comité de Caisse.

Le service se compose d'une équipe de 7 permanentes (1 directrice, 1 assistante, 4 coordonnatrices et 1 éducatrice de jeunes enfants), ainsi que de 25 à 30 vacataires (accompagnateurs-trices de réussite éducative intervenant principalement au domicile et en sorties). Il mobilise aussi 7 prestataires dans le cadre d'un marché des actions d'accompagnement dans le cadre du Projet de réussite éducative.

1.2. Présentation du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif spécifique de la Politique de la Ville, issu du Plan de cohésion sociale prévu par la loi du 18 janvier 2005. Il est destiné à accompagner, depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et adolescents issus des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le PRE s'adresse ainsi à des enfants de 2 à 16 ans cumulant des difficultés par exemple d'ordre social, culturel, d'accès aux soins, de comportement, de maîtrise du langage afin de renforcer l'égalité des chances et de contribuer à l'épanouissement des familles.

Dans le cadre du PRE, l'enfant ou le-la jeune est pris-e en charge par une équipe pluridisciplinaire dans un parcours individualisé en lien étroit avec les parents, pendant une année en moyenne. Ce parcours comprend aussi la préparation des relais nécessaires au cours et en fin de parcours. **Entre 360 et 400 enfants sont accompagnés chaque année** dont 40% de collégiens.

Quelques caractéristiques liées au PRE :

- Le périmètre de compétence du PRE est la ville de Strasbourg, **réparti en 4 secteurs** de coordination pour couvrir les 13 QPV.
- **Le dispositif est porté par la Caisse des écoles. L'accompagnement via une équipe pluridisciplinaire** s'opère soit par des équipes en interne de la Caisse des écoles (pour un peu plus de la moitié des suivis), soit par des prestataires extérieurs.
- **Chaque coordinatrice (au nombre de 4) assure environ 70 suivis simultanément par année scolaire avec l'appui de vacataires et d'une psychologue.**
- **L'accompagnement porte sur une approche globale**, au-delà des seules questions scolaires, pour englober des actions conjuguées enfant/parent. Il s'agit de construire le parcours le plus pertinent pour l'enfant sur un an, avec des objectifs formalisés au sein d'un contrat.

2. La demande : enjeux et objectifs de l'évaluation

2.1. Une démarche régulièrement évaluée

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), créé il y a 15 ans, fait partie des programmes où une évaluation régulière est préconisée. Ses modalités de mise en œuvre sont toutefois souples. Le PRE s'inscrit ainsi dans de nombreux précédents d'évaluation : 2008 - 2010 puis 2011 à 2013, puis 2013 à 2014.

Ces évaluations ont respectivement pris la forme d'enquêtes auprès des familles et des partenaires, d'organisation de tables rondes avec les parents (pour recueillir leur point de vue sur le PRE, son fonctionnement, son apport aux enfants), des entretiens croisés avec les partenaires et acteurs internes.

En 2010 a été établi un diagnostic partagé du PRE aboutissant à des propositions d'ajustement du dispositif, lesquelles ont été mises en œuvre (modification de sectorisation pour un meilleur équilibre d'intervention...).

Si les premières évaluations ont permis d'asseoir et de consolider la légitimité du PRE, les conclusions des suivantes ont démontré l'efficacité et la qualité des actions menées qui ont conduit à sa reconduction.

2.2. Des évolutions récentes impactant le devenir du PRE

4 éléments de contexte plus récents influencent le contenu de l'évaluation :

❶ Le déploiement d'actions du PRE **vers les plus petits** (2-6 ans) et leurs parents

❷ L'instauration d'un label « **cités éducatives** » par le gouvernement. Institué en 2018, ce label vise à intensifier les prises en charge éducatives d'un public plus large que le PRE à savoir des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Ce dispositif est piloté en proximité par trois partenaires institutionnels : l'Éducation nationale, la Préfecture et la Ville de Strasbourg. Il vise à fédérer les acteurs éducatifs pour atteindre certains objectifs dans différents champs comme l'aide au devoir, l'accès au numérique... **La nouveauté de ce dispositif est son caractère contraignant avec une obligation de résultat collectif.** Un dispositif « Cité éducative » a ainsi été initié sur **4 territoires strasbourgeois** :

- l'Elsau
- la Montagne verte
- le quartier Meinau-Neuhof
- le quartier de Hautepierre

❸ Le lancement, en octobre 2021, **d'un état des lieux** auprès des équipes des programmes de réussite éducative (PRE) du Grand Est par l'ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la Ville) avec des résultats attendus pour la fin 2021. Son ambition est d'avoir une vision globale de l'action des PRE et une meilleure connaissance des modalités d'intervention et du fonctionnement. Un questionnaire a été envoyé pour évaluer et croiser les réponses des 45 PRE du Grand Est. Il s'adresse plus particulièrement aux **coordinateurs-trices des programmes de réussite éducative et/ou aux référents-es de parcours.**

Son objectif est :

- d'appréhender la diversité des pratiques professionnelles pendant la crise sanitaire, plus particulièrement dans le domaine du partenariat entre les acteurs-trices, ainsi que les effets de la crise sur les enfants et les familles ;
- de tirer des enseignements et mettre en avant de nouvelles pratiques le cas échéant.

④ La **réalisation concomitante de l'évaluation finale du contrat de Ville**, où les enjeux éducatifs apparaissent comme un axe fort.

2.3. Les enjeux de la présente évaluation

Dans l'objectif d'analyser et de proposer d'éventuelles évolutions au dispositif du PRE, les enjeux de la présente mission sont :

- **évaluer la pertinence du dispositif du PRE par rapport aux besoins de l'enfant, mesurer ses effets sur l'apprentissage / le bien-être des enfants ainsi que sur leurs familles**
- **mesurer la cohérence et la complémentarité des différents dispositifs mis en place par les équipes internes et les prestataires externes**. Il s'agit ici d'interroger les pratiques, les méthodes et processus à l'œuvre au sein des différentes interventions
- **interroger l'efficience** à travers les moyens mis en œuvre pour les accompagnements.

3. Les champs de l'évaluation

L'évaluation fine du PRE s'articule autour des trois grands champs d'analyses suivants :

- Une entrée efficacité / pertinence
- Une entrée dynamique partenariale et cohérence des interventions
- Une entrée efficience

Pour chacun des champs d'analyses cités ci-dessus, les principaux besoins de réponses ainsi que les questions évaluatives ont déjà été identifiés et validés par le Comité de caisse des écoles.

Les champs d'analyses	Les besoins identifiés	Les questions évaluatives	Propositions
<p>L'efficacité / la pertinence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réponse à l'ensemble des besoins et le recensement des manques éventuels • Les impacts du PRE sur la sécurisation du parcours de l'enfant et de ses parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PRE permet-il de répondre aux besoins des enfants et des parents accompagnés ? • Offre-t-il des perspectives de progression ? d'intégration ? d'épanouissement ? • Des manques sont-ils identifiés en matière d'accompagnement ? de quelle nature ? • En quoi les leviers mobilisés spécifiquement par le PRE (pluridisciplinarité, accompagnement individualisé, adhésion des parents, interventions au domicile, etc.) sont-ils efficaces ? • Que permet d'apporter le rôle pivot du PRE dans la réponse aux besoins repérés ? • Le PRE permet-il de répondre aux besoins de consolidation du parcours de l'enfant (dans son milieu éducatif) ? Quels effets en termes : <ul style="list-style-type: none"> - d'autonomie, de bien-être et de confiance en soi ? - d'ouverture à des activités périscolaires / extra-scolaires ? - d'évolution de la représentation de l'école par le milieu familial ? et inversement ? - de participation des parents ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une contextualisation. • Etat de l'art sur le sujet. • Analyse démographique avec des données quantitatives • Construction des études de cas avec les familles afin d'analyser leur éco-système éducatif en lien avec le PRE. L'approche choisie est celle de l'étude des parcours de vie/méthode biographique. Les entretiens seront réalisés de manière séparée avec chaque personne pertinente identifiée (avec le père, la mère, la coordonnatrice, enseignants, coordinateurs, ...). Deux, voire trois personnes par étude de cas seront interviewées pendant environ une heure (pour chaque étude de cas). Il sera aussi réalisé des observations participantes avec des enfants en accord avec leurs parents. <p>Quatre lieux feront l'objet de l'étude : il s'agit des 4 secteurs de coordination où seront réalisés l'évaluation du PRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 études de cas par secteur (enfants, parents et personnes ressources) ainsi environ 15 personnes par secteur et en tout 20 études de cas pour les 4 secteurs) <p>Seront interrogés des enfants du primaire et au collège. L'équipe de recherche s'intéressera aussi à choisir parmi les études de cas des enfants sortis du dispositif PRE.</p> <p><i>Méthode d'enquête</i> – Catherine Delcroix sera présente avec les stagiaires et les chercheurs pour les entretiens exploratoires en début de terrain d'enquête (elle sera présente lors des premiers entretiens de chacun). Par ailleurs seront organisés régulièrement des analyses collectives des matériaux de recherche récoltés.</p> <p>Les effets du PRE sur les fratries et les parcours migratoires peuvent constituer un aspect explicatif des situations analysées.</p> <p>Analyse des trajectoires individuelles pour mettre en exergue les grandes tendances.</p>

<p>La dynamique partenariale / La cohérence des interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La place et le périmètre d'intervention du PRE 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PRE est-il aujourd'hui mobilisé à bon escient et en réponse à des besoins exprimés par les familles ? • Comment le PRE est-il lisible et appréhendé dans les territoires (avant d'être mobilisé) ? En quoi les acteurs locaux sont-ils relais ? La communication sur la plus-value et le champ d'intervention du PRE est-elle claire ? • L'accès au dispositif est-il différencié selon les partenaires et les territoires ? Quelle est la place du PRE dans le maillage local ? • Le PRE est-il bien mobilisé pour ce qu'il est ? Le PRE permet-il aujourd'hui de cibler les demandes et notamment d'objectiver la demande des parents ? • Les réponses apportées par la dynamique partenariale sont-elles adaptées ? • La dynamique partenariale à l'œuvre (notamment dans les EPS) contribue-t-elle efficacement aux besoins d'accompagnement de l'enfant ? des parents ? • Le rôle, la place et les compétences de chacun sont-ils bien compris, positionnés et mobilisés autour des problématiques recensées ? • Quelle est la plus-value de l'articulation entre la famille, les partenaires et l'équipe du PRE ? • Quelle est la place des parents dans la co-construction des parcours ? • Quelles sont les limites d'intervention du PRE ? • Le PRE ne déborde-t-il pas sur des compétences qui ne seraient pas les siennes ? Ne vient-il pas 	<p>En plus des entretiens réalisés dans le cadre des études de cas, il est prévu des participations à des tables rondes.</p> <p>Il est attendu la réalisation d'entretiens avec les 5 partenaires institutionnels (les représentantes de l'Etat et de la Ville de Strasbourg, ainsi que les partenaires institutionnels de l'action sociale, de la prévention spécialisée et de l'éducation nationale).</p> <p>Pour consolider les données, des focus groupe avec des partenaires de terrain (membres des équipes pluri-disciplinaires de soutien) seront réalisés (il est attendu au moins 1 focus groupe par secteur, avec au moins 6 partenaires par secteur, en plus des coordonnatrices).</p> <p>Organisation de séances d'analyse collaborative afin de croiser les résultats d'analyse et d'expérience de terrain de chacun des membres.</p>
--	---	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Interroger les similitudes et différences d'interventions entre les professionnels du PRE et les partenaires 	<p>se substituer à d'autres dispositifs ? N'est-il pas « instrumentalisé » pour des champs d'actions que d'autres n'investiraient pas ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les différences, similarités et articulations dans les modalités d'interventions, les process et méthodes entre les professionnels du PRE et les partenaires ? • Comment clarifier la limite d'intervention du PRE par rapport au droit commun ? 	
L'efficience	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens mis en œuvre pour les accompagnements 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport entre les moyens humains et financiers mis en œuvre dans les différents secteurs et les résultats obtenus est-il satisfaisant ? • Y-a-t-il une adéquation / équité entre les ressources, les moyens humains mobilisés dans les différents secteurs, les délais d'interventions et l'exigence de qualité de l'accompagnement du PRE ? • Comment intégrer à la fois les évolutions sociétales et le changement de temporalité et de disponibilité des partenaires et des familles dans les accompagnements ? 	<p>Réalisation d'un benchmark avec une petite dizaine de villes de même taille sur la base d'une liste d'indicateurs à construire permettant de situer le PRE strasbourgeois en termes d'efficience à la fois qualitative et quantitative.</p> <p>En amont du benchmark, il conviendra de réaliser une étude sur l'efficience du PRE strasbourgeois.</p>

4. Pilotage et convention avec l'Université

La Caisse des Écoles et la Direction de l'enfance et de l'éducation (DEE) sont le maître d'ouvrage des travaux commandés par le présent cahier des charges. La mission Évaluation des politiques publiques du service Conseil, accompagnement et pilotage s'inscrit en accompagnement du suivi de la mission. La Direction de la Caisse des écoles organisera les différentes réunions avec le prestataire retenu (en présentiel et/ou en visioconférence) nécessaires au lancement de la prestation, à son suivi et à la remise des résultats.

L'équipe-projet est composée de :

- La Direction de l'Enfance et de l'Éducation (DEE) - Directeur de projet : le Directeur Adjoint de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation
- La Direction de la Caisse des Écoles - Cheffe de projet : la Directrice de la Caisse des Écoles
- La Direction de l'Accompagnement des Projets, des Innovations et des Equipes (DAPIE), la Chargée d'évaluation des politiques publiques.

Il s'agit de l'instance de coordination et d'animation technique de l'ensemble des travaux d'évaluation, et chargée de suivre le bon déroulement de la démarche. Elle se réunira mensuellement.

Migreval est un groupe de recherche porté par le réseau thématique de chercheurs « Socialisation, familles et genre en contexte migratoire », qui est le fruit de l'étroite collaboration entre l'UMR 7301 « Migrinter » (Migrations Internationales, Espaces et Sociétés), l'Université de Strasbourg et l'Université Goethe de Francfort en Allemagne¹. Le réseau et le projet bénéficie du soutien de l'USIAS (Université de Strasbourg Institut d'Études Avancées), de l'Eurométropole de Strasbourg, de l'IC Migrations ainsi que de l'Université franco-allemande (UFA-DFH).

L'équipe pour ce projet d'évaluation du dispositif du PRE est composée de chercheurs et d'étudiants qui, pour la plupart d'entre eux, travaillaient déjà auparavant sur les thématiques de réussite éducative, de lutte contre les inégalités et d'accès aux droits commun de personnes résidant dans des QPV.

Du point de vue des moyens humains, l'équipe est constituée de huit personnes : Catherine Delcroix (professeure de sociologie, Université de Strasbourg, chercheuse à l'UMR 7301 à Poitiers (Laboratoire Migrinter), Laurence Granchamp (maître de conférences, Université de Strasbourg, chercheuse à l'UMR 7069 à Strasbourg), Gwendolyn Gilliéron (Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) à l'Université de Strasbourg, chercheuse à l'UMR 7069 à Strasbourg, Faculté des sciences sociales), Carla de Franceschi (chargée de recherche pour Migreval et d'enseignement à l'Université de Strasbourg, Faculté des sciences sociales), Gaëlle Gibon (auto-entrepreneure diplômée du Master de Sociologie « Interventions Sociales, comparaisons européennes, migrations ISCEMI), Radmila Mijatovic (stagiaire en M2 Démographie à Migreval) suite à son stage de 5 mois deviendra chargée de recherche, Marie Boudergues (stagiaire en M1 ISCEMI), Anna Itireh Waiss (stagiaire en M1 ISCEMI), Alexandre Bopan (stagiaire en L3 ISCM – Intervention Sociale, Conflits, Médiation).

Quant aux moyens techniques, l'équipe dispose du soutien de l'Université de Strasbourg et de la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA) ainsi que celui du Laboratoire Migrinter (Migrations Internationales, espaces et sociétés) et du Laboratoire LinCs (Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles).

L'équipe projet et l'Université se réuniront mensuellement.

Une phase de restitution des travaux d'évaluation sera à prévoir par l'Université :

- Auprès **de l'équipe-projet** et les 4 coordonnatrices de réussite éducative, les 5 représentants-tes volontaires des équipes pluridisciplinaires de soutien, et 4 représentant-tes institutionnels-elles (État, Éducation nationale, CAF)

- Auprès **du comité de la Caisse des écoles** présidé par l'élue Mme Hülliya TURAN, adjointe en charge de l'Enfance et de l'Éducation et qui réunit les membres suivants :

Membres	Fonction
Madame Hülliya TURAN	Adjointe à la Maire - Présidente de la Caisse des écoles - Ville de Strasbourg
Monsieur Hervé POLESI	Adjoint à la Maire - Ville de Strasbourg
Monsieur Étienne GONDREXON	Conseiller municipal délégué - Ville de Strasbourg
Madame Myriam LEHEILLEX	Sous-Préfète chargée de la Politique de la Ville
Madame ...	Directrice Départementale déléguée adjointe DDETS GRAND EST
Madame Élisabeth DA SILVA PINTO	Cheffe du bureau Politique de la ville - DDETS / Préfecture du Bas-Rhin
Monsieur Jean-Baptiste LADAIQUE	IEN adjoint au Directeur académique - Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
Madame Adeline JENNER	Déléguée territoriale du Bas-Rhin de l'Agence régionale de Santé
Monsieur Francis BRISBOIS	Directeur de la CAF du Bas-Rhin
Madame Nathalie CURTET	Chargée de mission Parentalité - CAF du Bas-Rhin
Madame Stéphanie CLAVERT	Cheffe de service de l'Action sociale de Proximité - Direction des Solidarités et de la Santé - Ville de Strasbourg
Madame Florence PELLEGRINI	Directrice - Direction de l'enfance et de l'éducation Ville de Strasbourg
Monsieur Régis GIUNTA	Directeur adjoint - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg
Madame Amélie REIMINGER	Directrice de la Caisse des écoles
Madame Anaïs CECCONI	Assistante de la Caisse des écoles

Cette instance a pour but de rendre les arbitrages et de procéder aux réorientations nécessaires sur la base des éléments de l'évaluation.

Au vu du contexte sanitaire et de ses évolutions incertaines, les restitutions se tiendront soit en présentiel, soit par visio.

5. Méthodologie

5.1. Principes méthodologiques

Sur la base des préalables posés par le commanditaire en termes d'objectifs et de prestations attendues, l'Université **développera le référentiel d'évaluation propre à chacun des 3 champs** : les critères de jugement appropriés en réponse aux questions évaluatives, les principaux indicateurs de

réalisation et de résultats, et enfin la méthode de collecte. **La note méthodologique produite en ce sens s'appuiera sur ces principes.**

Lorsqu'il s'agira de rencontrer les parties prenantes et de recueillir leurs avis, le prestataire veillera à ce que sa méthode s'appuie sur des échantillonnages représentatifs :

- **des enfants et de leurs familles** accompagnés par le dispositif du PRE.

Au vu des difficultés éventuelles de maîtrise de la langue française écrite et orale qui pourraient être rencontrées, des possibilités d'interprétariat pourront être mises à disposition par les services de la ville de Strasbourg.

- **des caractéristiques territoriales** : pour mémoire, 13 QPV répartis en 4 secteurs sur la Ville de Strasbourg. Si les 60% des interventions PRE se regroupent sur 3 QPV, une attention particulière devra cependant être portée au secteur qui représente 7 QPV avec un fonctionnement unique.

Quelques données d'activités sur 2020-2021 sont livrées ici pour faciliter le processus d'échantillonnage :

- **Répartition des suivis par secteur de réussite éducative (par coordonnatrice) :**

Neuhof-Meinau (QPV Neuhof-Meinau)	108
Koenigshoffen-Laiterie / Est-Nord (QPV Koenigshoffen-Est - QPV Hohberg - QPV Laiterie - QPV Cité de l'III - QPV Spach - QPV Port-du-Rhin - QPV Ampère)	79
Elsau / Montagne-verte (QPV Elsau - QPV Murhof - QPV Molkenbronn)	81
Hautepierre-Poteries / Cronenbourg (QPV Hautepierre - QPV Cronenbourg)	116
TOTAL	384

- **Répartition des suivis par Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) :**

Nom de l'EPS	Nombre de suivis
EPS Elsau / Montagne-verte	81
EPS Est	18
EPS Nord	20
EPS Koenigshoffen / Laiterie	41
EPS Neuhof	45
EPS Meinau	63
EPS Hautepierre / Poteries	86
EPS Cronenbourg	30
TOTAL	384

- **Répartition des suivis par QPV :**

Neuhof-Meinau	84
Hautepierre	74
Elsau	44
Cronenbourg	26
Cité de l'III	17
Murhof	10
Koenigshoffen Est	10

Port-du-Rhin	9
Ampère	6
Laiterie	4
Molkenbronn	3
Hohberg	3
Spach	0
Sous-total 1 – QPV	290
<i>Rotterdam</i>	3
<i>Faubourg national</i>	2
Sous-total 2 - QPV + Territoires de Veille	295
HORS QPV	89
TOTAL	384

• **un panel de représentants entre les professionnels du PRE et les partenaires** notamment les membres des équipes pluridisciplinaires de soutien, mais aussi les membres du Conseil consultatif de réussite éducative (cf. compositions détaillées ci-dessous)

- **Membres des 8 EPS au cours de l'année scolaire 2020-2021 :**

EPS	Action sociale de proximité	Éducation nationale	Prévention spécialisée
Elsau / Montagne-verte	Morgane SAUVÉ, assistante sociale	Alban BARBORIN, coordonnateur REP	Christophe BRONN, chef de service OPI/ARSEA Agnès WIETRZNIAK, cheffe de service OPI/ARSEA Christian RANGON, éducateur spécialisé OPI/ARSEA (en remplacement) Bruno ORLANDINI éducateur spécialisé OPI/ARSEA (en remplacement)
Est	Fabien LUSCHNAT, responsable d'équipe Myriam FUCHS, responsable d'équipe Catherine LEHER, assistante sociale	Marielle DOLISI, directrice d'école Tania JEMAI, directrice d'école	Christophe BRONN, chef de service OPI/ARSEA Sylvain HEYD, éducateur spécialisé OPI/ARSEA
Nord	Aurélie RESCH, responsable d'équipe Fabien BITSCH, assistant social	Anne IGERSCHEIM, coordonnatrice REP	Fatima DERDOUR, cheffe de service OPI/ ARSEA Gérald SCHMIDT, éducateur spécialisé OPI/ ARSEA
Koenigshoffen / Laiterie	Farida NASROUNE, responsable d'équipe (à compter du 01/01/2020) Sarah HAIST, responsable d'équipe Anais GILLIG, assistante sociale	Simon GARCIA, directeur d'école Christian GALZI, coordonnateur REP	Agnès WIETRZNIAK, cheffe de service OPI/ARSEA Gérard SCHANN, chef de service VILAJE
Neuhof	Anna HSSAIN, responsable d'équipe	Joëlle GUTH, coordonnatrice REP Wafaa KADDACHI, coordonnatrice REP	Marie LOTZ, éducatrice spécialisée JEEP Sylvie JUNG, éducatrice spécialisée OPI/ARSEA / Murielle RECEVEUR, éducatrice spécialisée OPI/ARSEA (à partir de mai 2021)
Meinau	Claudine BAUMANN-ELLERO, responsable d'équipe Soizic HIL, assistante sociale	Malika ANNAJAR, coordonnatrice REP	Élisabeth WETZLER, cheffe de service JEEP / Catherine CARTENI, cheffe de service JEEP Marie FOURNET, éducatrice spécialisée JEEP (à partir de mai 2021)
Haute-pierre-Poteries	Denise NORTH, assistante sociale	Pascalie KUNTZMANN, coordonnatrice REP+ Raphaël WERLE, coordonnateur REP+ Christian GALZI, coordonnateur REP	Malka ATTIA-GEORGER, éducatrice spécialisée JEEP
Cronenbourg	Audrey GOHIN, assistante sociale	Sylvie DOTT, coordonnatrice REP	Olivia SALOMON, éducatrice spécialisée SPS

- **Membres du Conseil consultatif de réussite éducative :**

Membres	Fonction
Madame Hülliya TURAN	Adjointe à la Maire - Présidente de la Caisse des écoles - Ville de Strasbourg
Monsieur Hervé POLESI	Adjoint à la Maire - Ville de Strasbourg
Monsieur Étienne GONDREXON	Conseiller municipal délégué - Ville de Strasbourg
Madame Myriam LEHEILLEX	Sous-Préfète chargée de la Politique de la Ville
Madame Élisabeth DA SILVA PINTO	Cheffe du bureau Politique de la ville -DDETS/Préfecture du Bas-Rhin
Monsieur Jean-Marc KIEFFER	Délégué de la Préfète

Monsieur Jean-Philippe MAURER	Vice-Président - Collectivité Européenne d'Alsace
Madame Cécile BOBB	Référente de la mission éducation, sport et jeunesse Territoire de l'Eurométropole - Collectivité Européenne d'Alsace
Monsieur Jacques BUISSON	Président - Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin
Monsieur Francis BRISBOIS	Directeur - Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin
Madame Nathalie CURTET	Chargée de mission Parentalité - Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin
Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE	DASEN
Madame Valérie BISTOS	DASEN Adjointe
Monsieur Jean-Baptiste LADAIQUE	DASEN Adjoint en charge du 1 ^{er} degré
Monsieur Thomas BERTEAUX	Chargé de mission - Politique de la Ville et Éducation Prioritaire - Inspection Académique du Bas-Rhin
Madame Aïcha SCHADLI-SALEH	Psychologue - Inspection académique du Bas-Rhin
Madame Caroline HUSSER	Directrice de l'école élémentaire Léonard de Vinci
Madame Arièle GARY-BELLIN	Principale du Collège Lezay Marnésia
Madame Emmanuelle ARTIGUEBIEILLE	Représentante de parent d'élève siégeant dans un Conseil d'école Neufeld
Madame Maggy KRAFT	Représentante de parent d'élève siégeant dans un Conseil d'établissement HANS ARP
Madame Stéphanie CLAVERT	Cheffe de service de l'Action sociale de proximité - Direction des Solidarités, de la Santé et de la Jeunesse - Ville de Strasbourg
Monsieur Clément LAHEURTE	Chef de service Jeunesse - Direction des Solidarités, de la Santé et de la Jeunesse - Ville de Strasbourg
Madame Catherine DANIERE	Chargée de mission Prévention spécialisée - Ville et Eurométropole de Strasbourg
Madame Élise DIETRICH	Directrice de projet Politique de la ville - Ville et Eurométropole de Strasbourg
Monsieur Thibault MUTEL	Chef du service Santé - Ville de Strasbourg
Monsieur Olivier MAYER	Médecin coordonnateur Santé Scolaire - Ville de Strasbourg
Madame Sandrine CASTELAIN	Médecin coordonnateur Santé Scolaire - Ville de Strasbourg
Madame Florence PELLEGRINI	Directrice - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg
Monsieur Régis GIUNTA	Directeur adjoint - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg

Madame Amélie REIMINGER	Directrice de la Caisse des écoles - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg
Madame Inès BARBIER	Coordonnatrice, Caisse des écoles - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg
Madame Geneviève JACQUOT-ANDRES	Coordonnatrice, Caisse des écoles - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg
Madame Laurence PIC	Coordonnatrice, Caisse des écoles - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg
Madame Véronique SIDLER	Coordonnatrice, Caisse des écoles - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg
Madame Anaïs CECCONI	Assistante, Caisse des écoles - Direction de l'enfance et de l'éducation - Ville de Strasbourg

5.2. Livrables attendus

Il est demandé de soigner la qualité des livrables et des rendus d'analyses.

Chacun des trois champs : la pertinence des réponses face aux besoins, la dynamique partenariale et la cohérence des interventions et enfin l'efficacité **donnera lieu à un livrable spécifique**.

Chaque livrable sera accompagné systématiquement en conclusion d'un volet affichant des recommandations mises en perspective des problématiques soulevées. Elles pourront être hiérarchisées par niveau d'importance et de faisabilité à plus ou moins court terme. **L'Université proposera des orientations concrètes et réalistes au regard du contexte de chaque champ étudié.**

Au moment du rendu final, des synthèses par grands champs d'analyses seront systématiquement adossées aux rapports finaux.

L'Université remettra également un fichier Excel des données brutes directement exploitables.

La qualité des livrables constitue une exigence forte du commanditaire car les recommandations serviront de support pour améliorer les éléments de contenu du dispositif PRE et pour alimenter les débats, de manière dynamique, au sein des différentes instances techniques et lors des réunions de la caisse des écoles en présence d'élus.

Les livrables seront transmis en format électronique.

Les délais de transmission des livrables sont indiqués.

5.3. Confidentialité, anonymat et propriétés des données

Qu'il s'agisse de résultats issus d'entretiens, de questionnaires, de focus groupes, ou de toute autre méthodologie mise en œuvre, la ville de Strasbourg est l'unique propriétaire des bases de données fournies par le prestataire.

Concernant les droits d'exploitation sur les résultats, l'Université cède l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats.

Elle s'engage à respecter le secret statistique et à ne pas divulguer d'informations ni de données à un quelconque tiers sous peine de sanctions définies par la loi du 7 juin 1951 sur la coordination et le secret en matière de statistiques.

Elle respectera scrupuleusement les termes du RGPD (Règlement Général sur la protection des données entré en application le 25 mai 2018). Dans ce cadre, une annexe RGPD est jointe à la présente consultation. Le prestataire remplira les tableaux descriptifs des traitements envisagés.

L'Université s'engage ainsi à :

- respecter une stricte confidentialité concernant les informations nominatives nécessairement portées à sa connaissance dans le cadre de la mise en œuvre des présents travaux d'évaluation ;
- conserver la plus totale discrétion sur l'ensemble des données recueillies dans le cadre de cet accompagnement et ne les transmettre à aucun tiers sans accord express des organes de pilotage du projet ;
- garantir l'anonymat de l'ensemble des constats à tous participants par la restitution d'analyses consolidées et croisées ;
- garder une posture de conseil indépendante en vue de restituer des constats et émettre des préconisations neutres et orientées vers l'intérêt collectif ;
- consulter préalablement la Ville de Strasbourg pour la publication d'articles sur la base de l'étude menée.

6. Calendrier et échéancier

Les livrables définitifs relatifs aux 3 champs mentionnés précédemment devront être remis au commanditaire **le 8 mars 2024**, selon l'échéancier suivant :

ETAPES	ECHEANCE	DATES
1 ^{ère} réunion avec le prestataire retenu pour le cadrage définitif / lancement des travaux (visio ou présentiel selon le contexte sanitaire)	1 semaine après signature de la convention	Avril 2023
Rapport intermédiaire / synthèse consolidée sur la base de la première phase d'analyse		Fin septembre 2023
Réunion de restitution intermédiaire des premiers résultats d'analyses sur les 3 champs évalués au comité technique et au Comité de caisse des écoles		Mi-octobre 2023
Phase complémentaire avec formulation des préconisations	3 mois à l'issue de la réunion de restitution intermédiaire	Mi-Janvier 2024
Remise du rapport définitif et réunion de restitution des travaux à l'équipe-projet		8 mars 2024
Réunion de restitution des travaux au Comité de caisse des écoles	1 à 2 semaines après la réunion de restitution des travaux à l'équipe-projet	fin mars 2024

Entre la première réunion de cadrage définitif de la commande, la réunion de restitution intermédiaire des premiers résultats, et le livrable final, des points téléphoniques et/ou par visio pourront s'organiser entre le commanditaire et l'Université pour s'assurer de la bonne avancée des travaux d'évaluation,

des éventuelles difficultés rencontrées pour pouvoir très vite recadrer le besoin et les modalités de consultation le cas échéant.

L'Université prévoira dans son calendrier de travail un premier temps de restitution intermédiaire avec la Ville de Strasbourg vers la mi-octobre 2023.

À l'issue de ce rendu intermédiaire, **un rapport définitif des résultats sera transmis à la Ville de Strasbourg pour le 8 mars 2024** comprenant les pistes d'améliorations éventuelles et des préconisations opérationnelles, **juste avant la phase de restitution au comité de Caisse des écoles.**

Les livrables seront rendus sous format PowerPoint pour faciliter les présentations dans les différentes instances. Les rapports seront accompagnés d'une synthèse de 4 pages.

7. Budget

Les dépenses prévues s'élèvent à 40 000 € HT et se décomposent de la manière suivante :

- Financement d'un **mi-temps pour un poste de chargé.e d'étude** pour la durée totale de l'évaluation du dispositif (une année) – **22 500 €**. Missions : préparation des guides d'entretien, prise de contact avec les différents acteurs du dispositif, réalisation d'entretiens, transcription d'entretien, participation aux réunions d'analyse et groupe de travail, mise en place de focus groupe, rédaction des rapports et livrables.
- Financement d'un **temps-partiel pour un poste de chargé.e d'étude** – **10 000 €**. Missions : préparation des guides d'entretien, prise de contact avec les différents acteurs du dispositif, réalisation d'entretiens, transcription d'entretien, participation aux réunions d'analyse et groupe de travail, mise en place de focus groupe, rédaction des rapports et livrables.
- Financement du stage de deux **stagiaires** pour une durée de six mois chacun – **7 200€** estimés (pour les deux stagiaires sur la durée totale de leur stage). Missions : contextualisation statistiques, transcription des entretiens, réalisation d'entretiens avec supervision de la responsable de recherche.
- Financement des **impressions des livrables** – **300 €**.

Deux versements sont envisagés :

- 75% en avril 2023 : 30 000€
- 25% en janvier 2024 : 10 000€

Mme Hülliya TURAN

Adjointe à Mme la Maire

Chargée de l'éducation

Mme Catherine DELCROIX

Laurence GRANCHAMP

UNISTRA